

TESTEZ VOS BATIMENTS NEUFS EN REGIONS ILE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE

CONTEXTE DE LA FILIERE BATIMENT

La France engage la filière du bâtiment vers une ambition sans précédent pour co-construire au travers d'une démarche collective et partagée un nouveau standard des bâtiments neufs à l'horizon 2018/2020 afin de :

- Réduire les émissions de GES des bâtiments évaluées depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des composants du bâtiment selon le principe de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV),
- Généraliser les bâtiments à énergie positive.



© Ministères du Logement et de l'Egalité des Territoires & de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

EXPERIMENTATION E+C-

Une convention d'engagement volontaire, portée par les pouvoirs publics pour expérimenter la future réglementation environnementale, a été signée par le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique et par de nombreux professionnels de la filière. Il s'agit de tester sur le terrain le nouveau référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs » et le label Bâtiment Énergie Positive & Réduction Carbone ou E+C- , élaborés dans le cadre d'une large concertation, pour s'assurer de l'adéquation entre niveau d'ambition environnementale, maîtrise des coûts de la construction et capacité de toute la chaîne d'acteurs à atteindre ces ambitions.

Le bâtiment au cœur de la Transition Energétique :

- 44 % de l'énergie consommée proviennent du secteur du bâtiment (31,3 % pour les transports)
- 25 % des émissions de CO2 sont dus aux consommations d'énergie des bâtiments lors de leur utilisation

Une transition déjà en marche : 400 territoires à énergie positive bénéficiant d'un fonds de 750 millions d'euros en 3 ans ayant conduit à réduire les émissions.

En substance, l'expérimentation E+C- s'appuie sur 3 piliers fondamentaux :

- Un corpus méthodologique : une méthode multicritère, basée notamment sur l'approche en Analyse de Cycle de Vie (ACV), décrite dans le référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs » et des données environnementales associées mises à disposition par les pouvoirs publics sur la base [INIES](#),
- Un label Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone qui fixe pour les bâtiments neufs des niveaux de performance à la fois en énergie et en carbone :
 - Quatre niveaux de performance énergétique pour le bâtiment à énergie positive évaluée sur tous les usages de l'énergie et sur la phase d'exploitation,
 - Deux niveaux de performance environnementale relative aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le cycle de vie du bâtiment,



- A ce stade, les autres indicateurs d'impacts environnementaux évalués sur le cycle de vie n'ont pas d'exigence de performance mais font l'objet d'une capitalisation pour les futures évolutions réglementaires.
- Enfin, un [observatoire](#) mis en place par les pouvoirs publics (DHUP, ADEME) pour le suivi de l'expérimentation et des performances énergétique, environnementale et économique des opérations s'inscrivant dans la démarche.

La capitalisation de toutes les initiatives volontaires dans l'observatoire présente un enjeu fort pour les acteurs de la construction car elle doit aboutir à calibrer les futures exigences réglementaires dans un rapport coût-ambition soutenable qui tienne compte de la réalité de terrain.

OBJECTIFS ET CONTENU DE CET APPEL A PARTICIPATION

Afin de soutenir la maîtrise d'ouvrage en matière d'ACV bâtiment et dans l'expérimentation E+C-, l'ADEME a défini le programme Objectif Bâtiment Energie Carbone qui se décline sur le territoire par un pilotage de ses Directions Régionales en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.

Dans ce cadre, les Directions Régionales Ile-de-France et Centre Val-de Loire de l'ADEME se sont associées pour lancer en partenariat avec la DRIEA, la DRIHL, la DREAL centre, EKOPOLIS, Envirobat Centre et le consortium NEPSEN-CSTB, ce présent appel à participation pour :

- Accompagner jusqu'à **40 porteurs de projets de bâtiments en fin de travaux ou réceptionnés depuis moins d'un an** dans l'expérimentation E+C- en testant le référentiel Energie-Carbone sur leur opération et en confrontant les performances calculées à celles du label E+C-;
- Capitaliser les performances énergétique et environnementale des 40 bâtiments évalués ainsi que leurs données économiques dans l'[observatoire](#),
- Participer à la consolidation du référentiel Energie-Carbone et des niveaux de performance du label E+C- grâce aux retours de terrain.

Cet appel à participation s'adresse aux maîtres d'ouvrages souhaitant être acteurs de cette expérimentation inédite visant à construire de manière participative la future réglementation.

BENEFICES DES LAUREATS

Au niveau régional, les lauréats :

- Seront identifiés comme maîtres d'ouvrage précurseurs avec une valorisation de leur démarche et de leur opération,
- Suivront une session de sensibilisation/formation sur l'ACV bâtiment et le référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs »,
- **Bénéficieront d'une prise en charge totale des études Energie-Carbone** de leur bâtiment qui seront réalisées par le consortium NEPSEN-CSTB, prestataire missionné par l'ADEME à cet effet,
- Auront accès aux résultats obtenus sur l'ensemble des projets lauréats et aux analyses qui en découlent leur permettant ainsi de mieux anticiper leurs futurs projets.

DOSSIERS ELIGIBLES

Opérations éligibles

Les bâtiments doivent se situer en Régions Ile-De-France et Centre-Val de Loire et s'inscrire dans des opérations de construction neuve dont l'usage est décrit au R.111-20-6 du Code de la Construction et de l'Habitation. Sont

exclus du champ de cet appel à participation, les bâtiments en rénovation, même s'ils font l'objet d'une application de la RT 2012.

Bénéficiaires éligibles pour cet appel à participation

Les aides de l'ADEME sont accordées aux personnes publiques ou privées, aux personnes physiques et morales, maîtres d'ouvrage de l'opération aidée. Sont exclus du bénéfice des aides de l'ADEME :

- Les services de l'Etat,
- Les particuliers.

COMMENT REpondre A L'APPEL A PARTICIPATION ?

Un dossier de candidature, limité à 2 opérations, doit être déposé par le maître d'ouvrage avant le **16 décembre 2017 12h** à l'adresse suivante : epcm.territoire@ademe.fr

Il devra contenir :

- Une note de présentation du maître d'ouvrage et de l'équipe mobilisée pour cet appel à participation,
- L'intérêt et la motivation à s'engager dans l'expérimentation E+C-,
- Une note de synthèse de l'opération détaillant notamment la localisation, la typologie d'usage, les grandeurs caractéristiques et les données programmatiques, les systèmes constructifs et énergétiques, la performance énergétique ainsi que le stade d'avancement,
- Une lettre d'engagement rédigée et signée par le maître d'ouvrage qui contiendra les points suivants :
 - Collecte et transmission de toutes les données nécessaires à la réalisation des études énergie-carbone du bâtiment dans des délais contribuant au respect du calendrier prévisionnel de l'appel à participation : quantitatifs des matériaux, produits de construction et équipements mis en œuvre, **étude thermique RSET en version 7.5 et postérieure**, etc. Les données collectées seront conformes à la matrice qui sera diffusée par l'ADEME en amont des études énergie-carbone,
 - Capitalisation dans l'[observatoire](#) des performances énergétique et environnementale ainsi que les données économiques relatives à l'opération. **En particulier, les données économiques de l'opération seront transmises uniquement aux pouvoirs publics (DHUP, ADEME et son prestataire NEPSN-CSTB) et resteront confidentielles,**
 - Désignation d'un référent technique en charge du suivi de cet appel à participation (titre et coordonnées).

Les dossiers éligibles seront analysés sur la base des critères ci-dessous :

- Intérêt et motivation de la maîtrise d'ouvrage,
- Complétude du dossier de candidature transmis,
- Diversité des modes constructifs et vecteurs d'énergies utilisés,
- Diversité des usages des bâtiments,
- Diversité des niveaux de performance énergétiques des bâtiments,
- Diversité des ambitions environnementales des bâtiments,
- Localisation des projets,
- Dispositif éventuellement mis en place pour le suivi des performances du bâtiment sur sa phase d'exploitation.

La sélection des lauréats se fera selon les critères explicités ci-avant et se déroulera en 2 étapes :







- Analyse du dossier et pré-sélection d'un nombre restreint de candidatures,
- Courte audition (20 minutes) des candidats présélectionnés devant un Jury réunissant les partenaires de cet appel à participation. La présence d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage et de son référent

technique lors de l'audition est requise. **Les auditions se tiendront les 20, 21 et éventuellement le 22 décembre 2017 dans les locaux de l'ADEME ou de ses partenaires.**

CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PARTICIPATION

- Sélection des lauréats : fin décembre 2017
- Session de formation couvrant la démarche en cycle de vie, le référentiel Energie-Carbone des bâtiments neufs et le label Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone : janvier 2018
- Réunion de cadrage des études : janvier 2018
- Réunion de présentation des premiers résultats : avril 2018
- Réunion de restitution des études énergie-carbone : juin 2018
- Capitalisation des performances énergétique, environnementale et économique des opérations dans l'observatoire : juillet 2018

CONTACTS EN REGIONS ILE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE

	<p>Hadjira SCHMITT FOU DHIL - hadjira.schmitt@ademe.fr</p>
	<p>Thierry BARRAS - thierry.barras@ademe.fr</p>
	<p>François BOURGEOIS - francois.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr</p>
	<p>Stéphanie AUCHAPT - stephanie.auchapt@developpement-durable.gouv.fr</p>
	<p>Simon GUESDON - simon.guesdon@ekopolis.fr</p>
	<p>Mickaël LAJEUNESSE - m.lajeunesse@envirobatcentre.com</p>

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS E+C-

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

<https://ile-de-france.ademe.fr/appels-projets>

<http://centre.ademe.fr/actualite/appels-projets>

